

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Introduction

En réponse au Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à entreprendre un processus dirigé par les Autochtones pour répondre aux appels à la justice et établir des changements durables au profit des familles et des communautés autochtones. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard vise à favoriser des communautés autochtones durables, sécuritaires et en santé, tout en travaillant en vue d'une meilleure justice sociale et réconciliation. Par l'intermédiaire du Groupe de travail autochtone, le gouvernement est activement à l'écoute des préoccupations des communautés autochtones de l'ensemble de la province, auxquelles il répond activement dans le cadre d'initiatives responsables et de programmes bien réfléchis. La province reconnaît que les voix et les perspectives autochtones doivent être au centre des travaux visant à répondre aux appels à la justice de l'enquête sur les FFADA.

Progrès et principaux faits saillants de juin 2022 à juin 2023

La province a été active sur de nombreux fronts dans le but de répondre aux appels à la justice et dans le cadre de son parcours général vers la réconciliation. Un aperçu des réussites enregistrées dans les progrès en lien avec les appels à la justice est fourni ci-dessous :

- Le Secrétariat des Affaires autochtones a offert une formation en matière de réconciliation à chaque ministère, afin de fournir une compréhension substantielle en lien avec les FFADA et d'aboutir à une description définitive des travaux ministériels visant à faire progresser la réconciliation. Une série d'apprentissages en ligne sur la réconciliation a aussi été mise au point afin d'éduquer les fonctionnaires sur la réconciliation et la sensibilisation autochtones.
- Un fonds annuel consacré de 250 000 dollars a été fourni afin d'aider le Groupe de travail autochtone dans ses activités de consultation et de collaboration avec la province dans le cadre du travail en lien avec les appels à la justice et les FFADA.
- Le gouvernement offre des programmes et des services pour soutenir les communautés autochtones dans les domaines de la défense des droits, de la croissance des entreprises, des possibilités d'emploi et du perfectionnement des compétences. Le gouvernement continue de soutenir les femmes autochtones en vue d'une meilleure performance sur

les plans social et économique, ainsi que pour éliminer les lacunes et les difficultés auxquelles les groupes autochtones font face.

- La province fournit du financement de projet afin d'aider les organisations autochtones à lutter contre la violence. Ces projets comprennent le projet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, le projet de mobilisation des hommes et des garçons en vue de lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones, ainsi que le projet de séminaire autochtone pour la lutte contre la violence fondée sur le genre.
- *Comprendre pour agir : Stratégie en matière de santé des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre 2022-2027* a pour but d'éliminer les difficultés des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre et d'en améliorer la santé et le bien-être aux différentes étapes de leurs vies. Un domaine prioritaire de la stratégie en matière de santé consiste à créer des environnements accueillants; le renforcement de la sécurité culturelle des Autochtones et l'humilité sous-tendent cet objectif.

Le conseiller en politiques antiracistes a, en collaboration avec le Secrétariat interministériel aux Affaires féminines, le Secrétariat aux Affaires autochtones, le Secrétariat des Changements climatiques et l'équipe de la Gestion de l'information et des technologies de l'information, mis au point une présentation sur l'optique stratégique à l'intention du personnel des politiques et des directions de tous les ministères, afin d'illustrer les avantages liés à l'utilisation d'une optique d'équité dans l'élaboration de politiques. On y inclut les optiques axées sur la lutte contre le racisme et les Autochtones.

Priorités de juin 2023 à juin 2024

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît l'importance des appels à la justice de l'enquête sur les FFADA dans la poursuite de l'équité et continue de documenter ses efforts en vue d'y répondre de façon adéquate. La participation et la collaboration active des différents intervenants avec les peuples et les communautés autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard permettront d'établir des relations plus fortes et des partenariats plus respectueux qui profiteront à tous les Insulaires.

La province continuera de consulter et de collaborer avec le Groupe de travail autochtone sur les FFADA afin de cerner les priorités et éclairer les mesures prises par le gouvernement en vue de faire progresser les appels à la justice. Par l'intermédiaire du Groupe de travail interministériel sur les FFADA de la province, les ministères du gouvernement continueront de travailler de

manière collaborative en échangeant de l'information et en cernant les occasions de répondre aux appels à la justice à l'aide de programmes et de politiques au sein de leur ministère.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à soutenir le Groupe de travail autochtone, pour que ses membres puissent continuer de fournir des conseils à la province et de poursuivre des projets qui permettent de lutter contre la violence envers les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. La réconciliation prendra du temps et la collaboration de plusieurs intervenants, tout particulièrement celle des communautés autochtones. Cette coopération est essentielle à l'avancement de la réconciliation.

Liens avec les priorités du plan d'action national et les appels à la justice

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard continue de participer au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les FFADA afin de communiquer l'information concernant la province. Chaque année, la province fournit des mises à jour au Plan d'action national soulignant ses principales réussites.

Conclusion

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à déposer un rapport d'étape annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à la justice dans l'ensemble du gouvernement. Il a jusqu'à présent déposé trois rapports d'étapes annuels sur les FFADA, et il en déposera un quatrième d'ici la fin de l'Assemblée législative du printemps 2023. La province a réalisé des progrès constants dans l'avancement des appels à la justice. La voie vers la réconciliation exige un engagement, des mesures et des réflexions continus, et la province est prête à relever ce défi.

Rapports et publications

Le lien vers le rapport sera disponible une fois que le document aura été déposé. On s'attend à ce qu'il devienne disponible au cours de la semaine du 8 mai.